

**Séquence 2 : Prévenir une grossesse non désirée.**

**Objectif général de la séquence :** être capable d'avoir un comportement responsable en matière de sexualité, prenant en compte la maîtrise de la natalité.

**Séance 1 : Les moyens de contraception.**

**Objectif général de la séance :** .....

**1. La contraception :**

**Activité 1 :**

**Objectif opérationnel :** être capable de définir la contraception.

**Situation :**

1. Léa, 17 ans, lycéenne, se rend à l'infirmerie de son lycée car cela fait deux jours consécutifs qu'elle oublie de prendre sa pilule contraceptive et elle a eu une relation sexuelle non protégée avec son ami Léo il y a environ 18 heures. Elle angoisse à l'idée d'être enceinte et envisage de changer de moyen de contraception pour ne plus être contrainte à des prises régulières.  
 2. Lycéens, Camille et Adrien, âgés de 18 ans, se sont rencontrés il y a quelque temps. Actuellement, ils n'ont jamais eu de relations sexuelles et voudraient quelques conseils pour débiter leur sexualité sans risque de grossesse et d'infections sexuellement transmissibles. Ils décident de se rendre au centre de planification et d'éducation familiale.

- **Identifier** le problème posé.  
.....
- **Renseigner** le tableau à partir de la situation.

	Situation 1	Situation 2
<b>QUI ?</b> Qui sont les personnes concernées ?		
<b>OU ?</b> Où vont les personnes concernées ?		
<b>QUAND ?</b> A quel moment ?		
<b>POUQUOI ?</b> Dans quel but ?		

- **Définir** la contraception.  
.....  
.....

**2. Les différentes méthodes contraceptives :**

**Activité 2 :**

**Objectif opérationnel :** être capable de comparer les différentes méthodes contraceptives.

A l'aide du transparent 1 (les moyens de contraception – CASTEILLA en CAP),

**2.1. Complétez** le tableau :

<b>Quelle est la méthode contraceptive qui :</b>	
Est la plus efficace	
Est la moins chère	
Protège des IST	
S'obtient sans ordonnance	
Est la plus facile à se procurer	
Exige une surveillance médicale	

**2.2. Citez** deux inconvénients majeurs de l'utilisation de la pilule contraceptive.

- .....
- .....

**2.3. Citez** deux avantages liés à l'utilisation du préservatif masculin.

- .....
- .....

**2.4. Cochez** la case « vrai » ou « faux » pour répondre aux affirmations suivantes.

Affirmations	VRAI	FAUX
Il y a une date de péremption sur l'emballage d'un préservatif.		
On peut ouvrir l'emballage d'un préservatif avec les dents.		
Le préservatif protège du SIDA.		
On peut utiliser deux préservatifs l'un sur l'autre.		
Il y a un risque de grossesse lorsque le préservatif se déchire pendant le rapport.		
Après usage il est recommandé de retirer le préservatif et de le nouer avant de le jeter.		
L'utilisation de corps gras est recommandée pour lubrifier un préservatif.		

**3. Les modes d'action :**

**Activité 3 :**

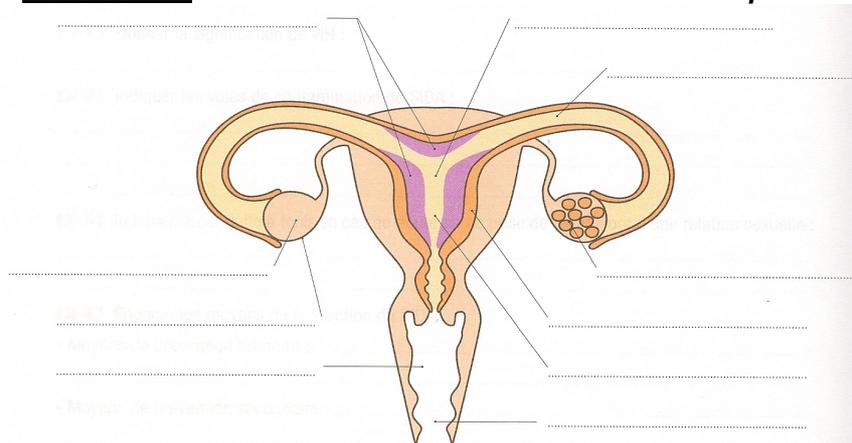
**Objectif opérationnel :** être capable de comparer de comparer les modes d'action des différentes méthodes contraceptives.

**3.1. Énoncer** le mode d'action des différentes méthodes contraceptives. **Déduire** les limites des différentes méthodes contraceptives dans le tableau suivant.

Méthodes contraceptives	Mode d'action	Limite des Méthodes contraceptives
Stérilet		
Préservatif		
Pilule		
Diaphragme		
Spermicide		

**3.2. Placez** sur le schéma du document 2, les méthodes contraceptives en fonction de leur lieu d'action.

**Document 2 : les modes d'action des méthodes contraceptives.**



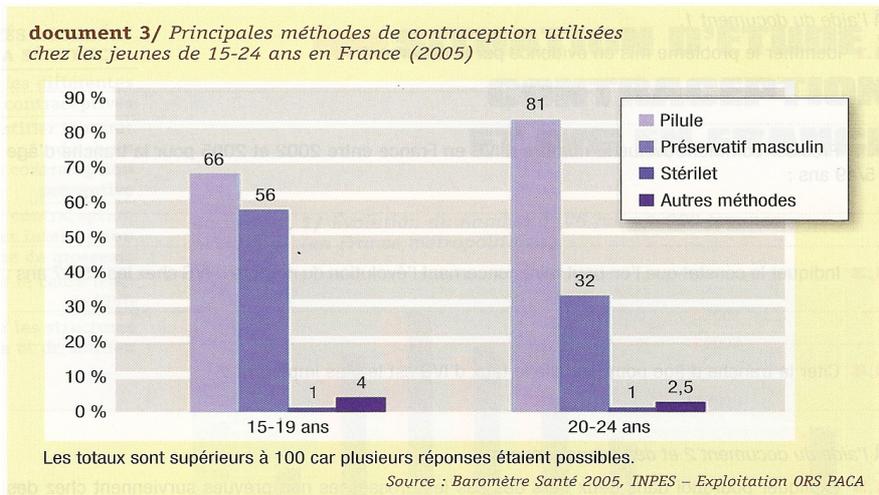
*Source :* CASTEILLA – Activités en PSE.

**4. Les méthodes utilisées chez les jeunes :**

**Activité 4 :**

**Objectif opérationnel :** être capable de justifier l'intérêt du choix d'un moyen d'une contraception préventive.

A partir du document 3,



**4.1. Indiquer** le moyen de contraception le plus utilisé chez les moins de 24 ans.

**4.2. Commenter** l'évolution du choix du contraceptif entre les tranches d'âges 15/19 ans et 20/24 ans.

**5. La contraception d'urgence :**

**Activité 5 :**

Objectif opérationnel : être capable de différencier contraception préventive et contraception d'urgence.

**Document 4 : La contraception de rattrapage ou d'urgence.**

Cette contraception intervient après un rapport sexuel sans contraception ou avec un échec de contraception (un préservatif qui se déchire ou un oubli de pilule, par exemple).

Il existe deux méthodes :

- **La « pilule du lendemain »** : on l'obtient en pharmacie, dans les centres de planification (CPEF), et dans les infirmeries scolaires des collèges et lycées, avec ou sans ordonnance médicale. Elle est gratuite dans certains cas. Elle se présente sous la forme d'un comprimé à prendre le plus tôt possible après le rapport sexuel sans dépasser 72 heures. Elle agit sur l'ovulation. Son efficacité varie de 95% à 58% en fonction du délai de prise après le rapport (de 24 à 72 heures) et n'est pas garantie quand elle est utilisée à plusieurs reprises. L'utilisation de préservatifs jusqu'à la fin du cycle et un test de grossesse sont recommandés.
- **Le stérilet** : il est posé par un médecin dans les 5 jours qui suivent l'ovulation présumée. Il empêche la nidation. Son efficacité est proche des 100%. Il est remboursé.

Dans les deux cas, le professionnel de santé consulté doit aborder le choix d'une méthode contraceptive préventive et la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles.

*Source:* Fontaine Picard – BAC PRO.

**Joséphine est très motivée et elle veille à prendre sa pilule correctement.**

**Ce n'est pas le cas de sa meilleure amie Agatha, qui est venue la trouver ce matin, affolée, après un rapport sexuel sans contraception, la veille.**

**5.1. Indiquez** à Agatha un moyen de contraception d'urgence.

- .....
- .....

**5.2. Compléter** le tableau suivant, en indiquant les caractéristiques de la prise du lendemain.

Pilule du lendemain	Caractéristiques
Quand l'utiliser ?	
Où se la procurer ?	
Combien de temps faut-il la prendre après un rapport mal protégé ?	
A-t-elle des effets secondaires ?	
Comment agit-elle ?	

5.3. **Indiquer** si Agatha peut prétendre à la pilule du lendemain. **Justifier** la réponse.

5.4. **Justifiez** l'avantage pour Joséphine de pratiquer une contraception préventive.

**Conclusion :**

**Séance 2 : Une grossesse non désirée.**

**Objectif général de la séance :**

**1. La contraception préventive et l'Interruption Volontaire de Grossesse :**

**Activité 1 :**

**Objectif opérationnel :** être capable de distinguer la contraception d'urgence et l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse).

1.1. **Rechercher** la définition de l'expression suivante.

*Interruption Volontaire de Grossesse* : .....

1.2. **Associer** contraception préventive et IVG, et leurs caractéristiques respectives **en les reliant** par des traits tracés à la règle.

**Contraception**

**IVG**

Met fin à une grossesse non désirée.

Permet une relation sexuelle épanouie.

Peut, dans certains cas, constituer une protection contre les IST.

Permet de choisir le moment d'arrivée d'un bébé.

Est médicamenteuse ou chirurgicale.

Est pratiquée par un médecin dans le respect du secret médical.

1.3. **Justifier** l'intérêt du choix d'une méthode contraceptive par rapport à l'IVG.

**2. L'Interruption Volontaire de Grossesse :**

**Activité 2 :**

**Objectif opérationnel :** être capable d'indiquer le cadre légal de l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse).

2.1. **Souligner** dans le document 1,

- En **BLEU**, ce qui justifie une demande d'IVG.

- En **ROUGE**, le délai légal durant lequel une femme peut avoir recours à l'IVG.

**Document 1 : Le contexte autorisant le recours légal à l'IVG.**

**L'IVG est accessible à toute femme en situation de détresse du fait de sa grossesse.**

La femme est seule juge de cette situation et sa liberté de décision est affirmée par les textes. De la même façon, la pratique de l'IVG est réglementée et plusieurs étapes doivent être respectées, avant et après l'intervention. Le délai légal durant lequel une femme peut demander à un médecin l'interruption de sa maternité est limité, en France, à la fin de la 12<sup>ème</sup> semaine de grossesse, soit 14 semaines après le premier jour des dernières règles.

**Situation d'une jeune fille mineure non émancipée.**

En principe, elle doit avoir l'autorisation de l'un des titulaires de l'autorité parentale ou, le cas échéant, de son représentant légal. Cependant, le consentement de la jeune fille doit être donné en dehors de la présence des parents ou du représentant légal. En cas de dialogue familial impossible, il est envisageable de se passer de l'autorisation parentale. Dans ce cas, la jeune fille doit se faire accompagner par une personne majeure de son choix (par exemple, adulte de son entourage, membre du planning familial) dont le rôle est de la soutenir psychologiquement.

*Source : PSE – FOUCHER.*

**2.2. Expliquer** pourquoi il est important qu'une personne adulte majeure accompagne une mineure dans toutes les démarches relatives à l'IVG.

.....

**3. Evolution du nombre d'IVG :**

**Activité 3 :**

Objectif opérationnel : être capable d'expliquer l'évolution du nombre d'IVG, en France.

A l'aide du document 2 (sur transparent),

**3.1. Identifier** le problème mis en évidence.

.....

**3.2. Préciser** comment évolue le nombre d'IVG en France entre 2002 et 2005 pour la tranche d'âge 15/49 ans.

.....

**3.3. Indiquer** le constat que l'on peut faire concernant l'évolution du nombre d'IVG chez les 15/17 ans.

.....

**3.4. Citer** la tranche d'âge pour laquelle le taux d'IVG est le plus important.

.....

A l'aide du document 3 ci-dessous et de vos connaissances,

**Document 3 : Grossesses non prévues.**

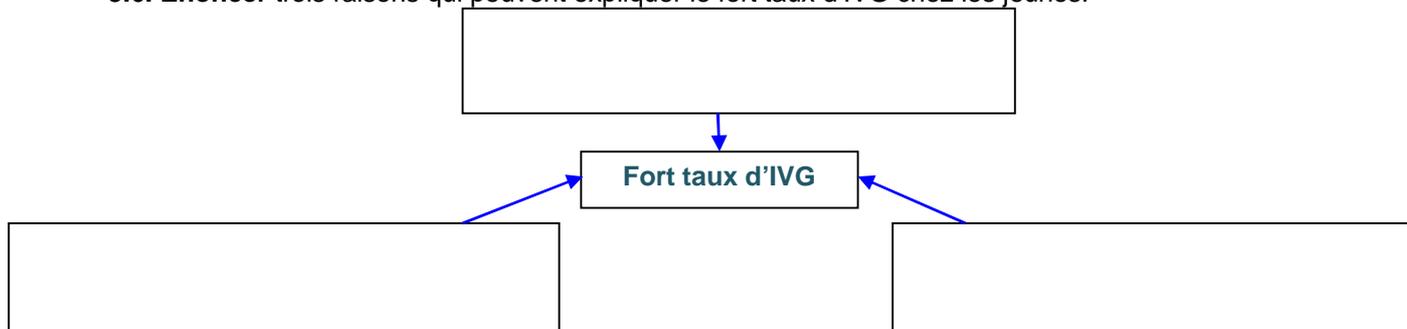
Les grossesses non prévues représentent encore une grossesse sur trois. Parmi les grossesses non prévues donnant lieu à une IVG, plus des deux tiers surviennent chez des femmes utilisant une contraception. Le nombre annuel d'IVG reste stable et élevé depuis 30 ans – soit 206 300 IVG en 2005 – malgré une diffusion massive de la contraception et particulièrement des méthodes médicalisées les plus efficaces (pilule, stérilet). Par ailleurs, le taux de recours à l'IVG est en augmentation chez les mineures et les femmes de moins de 20 ans, malgré le développement de la contraception d'urgence.

*Source : Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, mars 2008.*

**3.5. Expliquer** pourquoi dans deux tiers des cas les grossesses non prévues surviennent chez des femmes utilisant une contraception.

.....

**3.6. Enoncer** trois raisons qui peuvent expliquer le fort taux d'IVG chez les jeunes.



**4. Les structures d'aide, d'accueil et de soutien :**

**Activité 4 :**

**Objectif opérationnel :** être capable de se diriger de manière réfléchie vers la personne ou la structure la plus apte à répondre à des questions sur la sexualité ou à traiter une prise de risque.

**Document 4 : Quelques structures d'accueil, d'aide et de soutien.**

**Le Centre d'Informations et de Dépistage Anonyme et Gratuit du SIDA (CIDAG)**  
Infirmières et médecins accueillent, procèdent à une évaluation du risque, au dépistage et, en cas de séropositivité, à une orientation vers les soins. La démarche est entièrement **anonyme et gratuite**. C'est aussi l'occasion de parler des moyens de prévention les plus efficaces contre ces maladies dans le respect du mode de vie de chacun.

**Le Centre d'Informations, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles (CIDDIST)**  
le CIDDIST permet, outre l'information sur les risques et le dépistage des IST, d'avoir **sur place diagnostic et traitement**. L'examen médical, les prélèvements biologiques de dépistage et de diagnostic, le traitement éventuel sont entièrement **gratuits**. Les dossiers sont **anonymes**. C'est ici aussi l'occasion de parler des moyens de prévention les plus efficaces contre les IST.

**Le Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) couramment appelé Planning familial**  
Le planning familial est un service de santé publique, **entièrement gratuit pour les mineurs et les non assurés sociaux**. On peut y consulter médecin gynécologue, médecin généraliste à orientation gynécologique, psychothérapeute conjugal et familial. Le planning familial assure un accueil et une écoute, des entretiens individuels et des consultations sur les questions se rapportant à la contraception, y compris la contraception d'urgence (respect de l'anonymat), la stérilité, l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), les difficultés au sein du couple ou de la famille.

Source : DELAGRAVE – PSE.

**4.1. Rechercher** l'adresse et le numéro de téléphone de ces trois structures locales les plus proches de chez vous, à partir du document 4.

	CPEF	CIDAG	CIDDIST
Adresse			
Numéro de téléphone			

**4.2. Indiquer**, dans le cas où vous habitez une petite ville, où il est possible de s'adresser en l'absence de ces structures.

**Activité 5 :**

**Objectif opérationnel :** être capable de repérer ce que l'on peut attendre des personnes et des structures.

**Cocher** la (ou les) colonne (s) du tableau suivant, en vous aidant du document 4.

Personnes/Structures	Infirmière du lycée	Médecin de famille	CIDAG	CIDDIST	CPEF
Ce que l'on peut en attendre					
A. Gratuité des soins.					
B. Anonymat.					
C. Evaluation du risque pris.					
D. Dépistage et traitement des IST.					
E. Dépistage du SIDA.					
F. Orientation vers une structure de soins en cas de séropositivité.					
G. Informations concernant la prévention des IST et du SIDA.					
H. Délivrance de contraception d'urgence.					
I. Consultations concernant la contraception et les prescriptions.					
J. Informations concernant la contraception.					
K. Accès à l'IVG.					
L. Consultations concernant les problèmes de stérilité.					
M. Entretiens concernant les difficultés personnelles dans le couple, la famille.					

**Conclusion :**

.....  
 .....  
 .....

<b>JE RETIENS</b>
-------------------

**La contraception.**

C'est l'ensemble des moyens qui permettent d'avoir des relations sexuelles sans risque de grossesse. Pour les mineures et les non-assurées sociales, en France, la contraception est **libre et délivrée de manière anonyme et gratuite** dans les centres de planification familiale.

**La contraception d'urgence ou « pilule du lendemain ».**

Elle est à prendre de manière **exceptionnelle**, le plus rapidement possible et, au plus tard, dans les 72 heures après un rapport sexuel non protégé. Elle est délivrée sans ordonnance dans les pharmacies, par l'infirmière du collège ou lycée ou dans les centres de planification et d'éducation familiale. Elle est gratuite pour les mineures.

**L'IVG n'est pas un moyen de contraception.**

L'**Interruption Volontaire de Grossesse** est accessible à toute femme en situation de détresse du fait de sa grossesse. Le délai légal durant lequel une femme peut demander une interruption de sa maternité est limité à la fin de la 12<sup>ème</sup> semaine de grossesse.

Nom :

Classe :

Prénom :

Date :

<b>Evaluation formative</b>
-----------------------------

Note : / 10

01	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>La contraception :</b> - Evite les IST - Evite les grossesses non désirées - N'est utile que si on s'en sert (non définitive, limitée au temps d'utilisation)
02	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>La contraception :</b> - Est une affaire de femme - Est une affaire d'homme - Est une affaire de couple
03	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>Le préservatif masculin :</b> - Est une méthode contraceptive efficace - Evite également les IST - S'achète sans ordonnance et ne nécessite pas de surveillance médicale
04	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>La pilule contraceptive :</b> - Est une méthode contraceptive efficace - Evite également les IST - S'achète sans ordonnance et ne nécessite pas de surveillance médicale
05	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>La contraception de rattrapage :</b> - Intervient après un oubli de pilule - Intervient après un rapport sexuel sans contraception préventive - Intervient après un accident de préservatif
06	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>La pilule du lendemain :</b> - Est offerte dans chaque boîte de 50 préservatifs - Est accessible dans les infirmeries scolaires - Est accessible dans toutes les pharmacies
07	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>La contraception d'urgence :</b> - Est peu efficace - Est efficace si elle est mise en œuvre rapidement - Est toujours efficace
08	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>L'interruption volontaire de grossesse:</b> - Est interdite en France - Est interdite aux mineures - Est réservée aux mineures
09	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>L'IVG :</b> - Est pratiquée par un médecin - S'adresse aux femmes en détresse - Met en place systématiquement une contraception préventive
10	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>Les centres de planification ou d'éducation familiale :</b> - Proposent des informations - Proposent des consultations médicales - Proposent des consultations psycho-sociales